



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Déviations de la Nationale 7

Question écrite n° 14539

Texte de la question

M. Antoine Vermorel-Marques interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le dossier du contournement et de la mise à deux fois deux voies de la Nationale 7 entre Mably (42) et Saint-Martin-d'Estréaux (42). La première phase de travaux (7 km / 70-85 millions d'euros), prévue entre Mably et Saint-Germain-Lespinasse, est attendue depuis 40 ans car elle répond à des enjeux sécuritaires, économiques et environnementaux forts. De plus, la RN7 constitue actuellement une menace pour les enfants se rendant à l'école du quartier des Tuileries à Mably. Celle-ci est d'autant plus lourde de conséquences que de nombreux parents ne peuvent de ce fait laisser leurs enfants se rendre seuls en classe. Le 3 mai 2022, le ministère de la transition écologique publiait les classes d'état des chaussées du réseau routier national. Sur le département de la Loire, la Route Nationale 7 était jugée à 55 % en moyen voire mauvais état. Le 12 juin 2023, le Gouvernement a inscrit la déviation de la Nationale 7 entre Mably et Saint-Germain-Lespinasse dans le mandat de négociation avec la région, cet engagement écrit constituant une étape clef pour ce dossier historique. Ce dossier mobilise depuis quatre décennies les collectivités locales, les élus ainsi que les milieux associatifs. À l'heure où M. le Premier ministre promet de l'action au contact du terrain, il serait bon que ce projet reçoive au plus vite les arbitrages de l'État. Il l'interroge sur la hauteur du montant des financements envisagés par l'État.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Vermorel-Marques](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14539

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 janvier 2024](#), page 493

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)